

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Délibération
n° 2010.02.015

**Renouvellement de la
convention pour
l'épuration des eaux
usées de la commune
de Trois Palis avec le
syndicat mixte en eau
potable et
d'assainissement de
la région de
Châteauneuf**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Nadine GUILLET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE TROIS PALIS AVEC LE SYNDICAT MIXTE EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CHATEAUNEUF

Considérant que le réseau d'assainissement de la commune de Trois Palis est rattaché techniquement à celui du GrandAngoulême, par délibération n° 18 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a approuvé une convention pour l'épuration des eaux usées de la commune de Trois Palis avec le syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement (S.M.A.E.P.A.) de la région de Châteauneuf qui arrive à échéance le 6 avril 2010.

Il convient donc de renouveler cette convention, pour une durée de 3 ans dont les modalités demeurent inchangées à savoir :

- Le transport des eaux usées des immeubles du « Libourdeau » sur la commune de Linars, jusqu'à la station d'épuration de Linars par l'intermédiaire du poste de « Pré Richard », propriété du S.M.A.E.P.A. de la région de Châteauneuf,
- Le transport des eaux usées des immeubles de la commune de Trois Palis raccordés sur le réseau du GrandAngoulême desservant le « Libourdeau » jusqu'au poste de « Pré Richard »,
- L'épuration des eaux usées domestiques en provenance de la commune de Trois Palis à la station d'épuration de Linars, que le GrandAngoulême gère en régie directe. Le point de rejet se situe dans le regard d'entrée de la station par l'intermédiaire d'une canalisation de refoulement propriété du S.M.A.E.P.A. de la région de Châteauneuf,

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la reconduction de la convention relative à l'épuration des eaux usées de la commune de Trois Palis pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature avec le syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Châteauneuf.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
15 février 2010	15 février 2010